

DÉLIBÉRATION N° 2025-105  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2025

Date de la convocation :	
<b>26 août 2025</b>	
Date de séance :	
<b>1<sup>er</sup> septembre 2025</b>	
Date d'affichage de la liste des délibérations :	
<b>2 septembre 2025</b>	
Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	26
Procurations	5
Votants	31
Pour	31
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-cinq, le premier septembre à 16 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel BUIILLARD.

Etaient présents et considérés comme présents à l'examen de la présente délibération :

NOM ET PRENOM	Présent(e)	Absent(e)	Procuration à
BUIILLARD Michel	X		
MAIOTUI Paul		X	TEMEHARO René
TAMA GEORGES Hinatea		X	KOUAKOU Georges
TEMEHARO René	X		
PUHETINI Sylvana	X		
FONG LOI Charles	X		
RIJKAART Alice	X		
TEATA Marcelino	X		
CHAMPS Agnès	X		
IENFA Jules	X		
COLOMBANI Maeva	X		
BORDET Patrick		X	
TAUTU Ioana	X		
LEHARTEL Manouche		X	
CHING Francis		X	TEATA Marcelino
VANFFAUT Georges	X		
TEURURAI Lowna	X	X	
KOUAKOU Georges	X		
LI-SENG Isabelle	X		
DANLOUE Cathy	X		
REY Steven	X		
PAVAOUAU Teura	X		
BRAUN ORTEGA Enrique		X	
FOSTER Makau	X		
MARTIN Alfred	X		
NENA Tauhiti	X		
CHIN FOO Cynthia		X	LIU SING Thierry
LIU SING Thierry	X		
PERRY Doris		X	MARTIN Alfred
LE CAILL Heinui	X		
COUE Vincent	X		
TCHEOU Odile		X	
DARROUZES Nélia	X		
TETAUVIRA Benjamin	X		
AURAA Leila	X		

**OBJET :**

Portant approbation du dossier technique et du plan de financement de l'opération « Acquisition d'un véhicule sanitaire tout terrain » et autorisant le Maire à signer la convention de financement ainsi que le marché y afférents.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie dans les délais légaux.

26 membres étant présents, formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal peut délibérer valablement aux termes de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PAPEETE (ILE DE TAHITI)

**Vu** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi modifiée n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;  
**Vu** l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;  
**Vu** le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française ;  
**Vu** le décret du 20 mai 1890 instituant dans les Établissements français de l'Océanie une commune ayant pour chef-lieu Papeete ;  
**Vu** l'avis rendu de la direction de la protection civile en date du 6 août 2025 ;  
**Vu** le rapport n° 2025-57 du 1<sup>er</sup> septembre 2025 présenté par M. René Temeharo, 3<sup>e</sup> adjoint au maire délégué à la protection civile.

### EN AYANT DÉLIBÉRÉ DANS SA SÉANCE DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2025

#### ADOPTE

##### Article 1

Est approuvée l'opération « Acquisition d'un véhicule sanitaire tout terrain ».

##### Article 2

L'opération est financée comme suit (*en francs CFP*) :

	HT	TTC
DETR	3 340 000	3 340 000
Commune	3 340 000	4 444 800
FIP	10 020 000	11 677 200
<b>TOTAL</b>	<b>16 700 000</b>	<b>19 462 000</b>

##### Article 3

Le maire est autorisé à signer la convention de financement, à lancer l'appel d'offres et à signer le marché à intervenir.

##### Article 4

Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget de la commune.

##### Article 5

La présente délibération sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Le secrétaire de séance



Steven REY

Monsieur Le Maire



Michel BUIILLARD

REÇU EN PREFECTURE

le 06/09/2025

Application agréée E-legalite.com

RAPPORT N° 2025 - 57

**relatif à un projet de délibération portant approbation du dossier technique  
et du plan de financement de l'opération « Acquisition d'un véhicule sanitaire tout terrain »  
et autorisant le maire à signer la convention de financement ainsi que le marché y afférent**

Monsieur le Maire,  
Mesdames et Messieurs les Adjointes,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Afin de renforcer les moyens d'intervention du centre de secours de Papeete, et de permettre aux sapeurs-pompiers d'intervenir dans les zones difficiles d'accès, l'acquisition d'un **véhicule sanitaire tout terrain (VSTT)** est nécessaire.

À l'aise sur tous types de parcours, ce véhicule permet en effet d'intervenir là où les véhicules de secours aux asphyxiés et aux victimes (VSAV) ne peuvent pas accéder, comme c'est le cas dans les secteurs et quartiers ci-dessous :

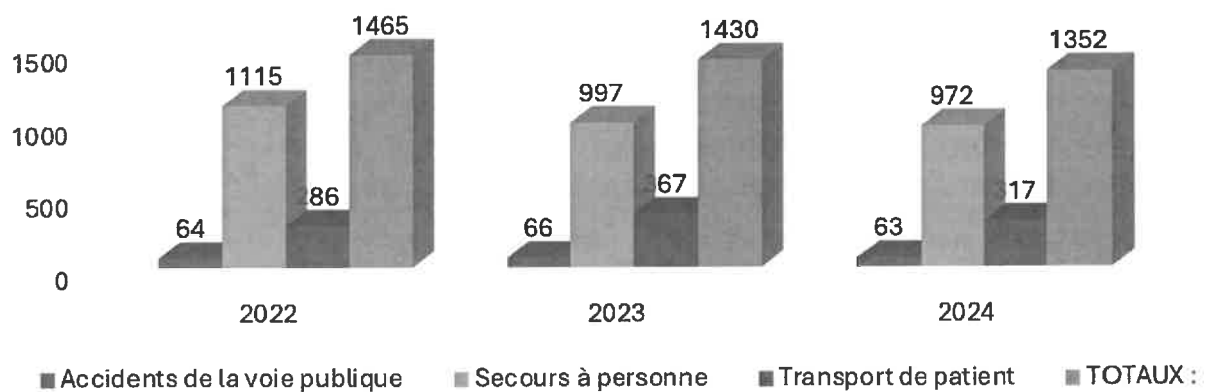
- TITIRO secteur 6 : Fachoda, terrain Chin Foo ;
- MAMAO secteur 6 : quartier Tubuai, Mamao Aivi ;
- LA MISSION secteur 5 : lotissements Hauts-du-Tira, Tepapa, Hauts-de-Vallons ;
- OROVINI secteur 5 : servitude Villierme, rue Dumont-d'Urville (bloc Socredo) ;
- PAOFAI secteur 4 : servitude Buillard ;
- SAINTE-AMÉLIE secteur 4 : quartier Rey, Céran-Jerusalémy, servitude Salvanayagam ;
- TIPAERUI secteur 4 : Pic-rouge, Pic-vert, quartier Juventin, Delano (étroit), Puanea, Vaimora 4, Résidence Mamaia, route de l'Uranie, etc.

**Taux d'intervention dans les secteurs 4, 5, 6 :**

	2022	2023	2024	
<i>Total général tous secteurs</i>	3430	3460	3320	
Secteurs 4-5-6	1465	1430	1352	
	%	43	42	39

Le taux d'intervention dans les secteurs 4, 5, 6 représente en moyenne plus de 40 % de la totalité des interventions de nos agents.

## Secteurs 4 - 5 - 6 - Types d'intervention



**Le coût de cette acquisition s'élève à 19,5 millions de francs C TTC.**

Tel est l'objet du projet de délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Papeete le, 1<sup>er</sup> septembre 2025

Le Rapporteur,

René TEMEHARO

3<sup>e</sup> adjoint au maire délégué à la protection civile

REÇU EN PREFECTURE

le 06/09/2025

Application agréée E-legalite.com